

La compétence éclairage public

L'éclairage public améliore la qualité du cadre de vie, en zone rurale comme en zone urbaine.

Il participe aussi à la sécurité des piétons et des automobilistes.

Il contribue à la mise en valeur du patrimoine architectural, des sites, des monuments.

Il crée un nouvel espace, chaleureux, capable de donner une dimension nouvelle aux villes et aux villages.

UNE COMPÉTENCE FACULTATIVE, GLOBALE ET LIBRE

Facultative car le transfert de compétence au Syndicat relève du choix unilatéral de la commune.

Globale car le transfert recouvre :

- l'élaboration du projet,
- les investissements (les travaux),
- la maintenance des installations d'éclairage,
- le fonctionnement des installations d'éclairage.

Libre car la commune (ou l'EPCI) est associée à la programmation des travaux, au calendrier, au choix du matériel d'éclairage, à la gestion du service (éteindre ou pas, réduction de la puissance...).

LE + LE SCHÉMA DIRECTEUR

L'établissement d'un schéma directeur sur la totalité du patrimoine communal permet d'établir un plan pluriannuel d'investissement. Étalement sur 5 ans du reste à charge.

LES RAISONS D'ADHÉRER

- Territoire d'énergie Ardèche met à disposition son expertise et ses compétences techniques.
- Les formalités administratives et la charge de travail de la commune sont réduites.
- Territoire d'énergie Ardèche réalise les travaux neufs.
- Territoire d'énergie Ardèche assure la maintenance, à un prix très compétitif grâce à un marché négocié.
- Territoire d'énergie Ardèche réalise la cartographie de classe A et le géoréférencement des réseaux de la commune (obligation légale).
- Territoire d'énergie Ardèche reçoit, vérifie et paie les factures d'électricité de la commune. Puis demande le remboursement à l'euro près.
- Les aides financières sont bonifiées.
- La commune n'a pas à faire d'avance de trésorerie et de TVA.
- Territoire d'énergie répond aux DT/DICT.

LA PRESTATION

Au niveau des travaux

- Les équipements neufs.
- Les travaux de rénovation, hors ballons fluorescents.
- La mise en valeur du patrimoine, hors ballons fluorescents.

Au niveau de la maintenance

- Les armoires et coffrets de commande, les consoles, crosses et mâts, les luminaires et les lampes.
- Les prestations réalisées : recensement initial et création de la base de données, entretien préventif avec remplacement des lampes tous les 4 ans (hors LED), entretien curatif selon les délais définis (5 jours pour une lampe isolée, 48 heures pour un quartier en panne, 4 heures pour une intervention d'urgence).

Les économies réalisées sur le fonctionnement compensent en grande partie l'investissement ou diminuent le temps de retour sur investissement.



Des questions ?
Un projet à faire étudier
par nos chargés d'affaires ?

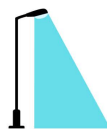
Contactez-nous : eclairagepublic@territoiredenergieardeche.com
Tél. 04 75 66 38 90
www.territoiredenergieardeche.com

LES FINANCEMENTS (hors ballons fluorescents)

Type de commune	Montant des travaux HT
Communes urbaines à qui Territoire d'énergie reverse une partie de l'accise	40%
Autres communes	50%

Afin de faire profiter un maximum de communes du schéma directeur

- si le montant des travaux est inférieur à 250 000 € HT : réalisation du chantier en une tranche
- si le montant des travaux est supérieur à 250 000 € HT : réalisation par tranches de 250 000 € maximum.



Le dépannage en ligne
On déclare ses pannes sur www.territoiredenergieardeche.com en cliquant sur une carte interactive le point défectueux.

QUEL EST LE COUT POUR LA COMMUNE ?

• La maintenance (tarifs 2026)

Source classique : 25,62 € par point lumineux/an

Led : 18 € par point lumineux/an

- **Les consommations annuelles**
- **Les travaux éventuels**
- **Les frais de maîtrise d'ouvrage**
2,5 % du montant HT des travaux

CAS PRATIQUE : le schéma directeur

Une commune possède 100 points lumineux

- 50 points de 150 watts
- 50 points de 100 watts

Sa facture annuelle d'énergie s'élève à

- 9 112 euros (sur la base du kWh à 0,15 €).
- pour une consommation de 60 750 kWh.

Elle décide de transférer sa compétence à Territoire d'énergie Ardèche.

Elle s'intègre dans un schéma directeur.

En retour, elle bénéficie

- Du remplacement de la totalité de ses luminaires par des LED de 40 watts.
- D'une réduction de puissance des luminaires.
- De l'étalement de son investissement de 50 400 € sur 5 ans grâce au schéma directeur.
- Soit 10 800 €/an.



Bilan

- Tous les luminaires sont neufs.
- Meilleure qualité et meilleur rendu d'éclairage.
- Le surcoût est maîtrisé sur les 5 premières années.
- En 10 ans la commune a économisé 62 000 € sur le fonctionnement.
- Territoire d'énergie sollicite la participation de la commune en fin de travaux ou en fin d'année si étalement sur 5 ans.
- Réduction des émissions de CO2.
- Lutte contre la pollution lumineuse.
- Protection de la biodiversité.



COMMENT ADHÉRER ?

Une délibération du conseil municipal suffit.
La collectivité demande par délibération (modèle fourni) le transfert de compétence, à Territoire d'énergie Ardèche.

Fonctionnement AVANT

Nombre de points lumineux	100
Consommation annuelle	60 750 kWh
Coût annuel du fonctionnement	9 112 €

Économie d'énergie
-84 %

Fonctionnement APRÈS

100
9 900 kWh
2 906 €

Économie annuelle sur la facture d'énergie (kWh à 0,15 €) 6 206 €

**Des questions ?
Un projet à faire étudier
par nos chargés d'affaires ?**

**Contactez-nous : eclairagepublic@territoiredenergieardeche.com
Tél. 04 75 66 38 90
www.territoiredenergieardeche.com**